



# Faire tomber les cloisons

## Société éditrice :

Special Partner

## Siège social :

84 Avenue de la République  
75011 Paris

## Directeur de publication :

Xavier Lebranchu  
xavier.lebranchu@dsih.fr

## Rédaction :

redaction@dsih.fr

## Coordnatrice générale :

Hassania Ahrad  
hassania.ahrad@dsih.fr

## Rédacteurs :

Bruno Benque, Pierre Derrouch,  
Aïssa Khelifa.

## Contributeurs :

Charles Blanc-Rolin, Cédric Cartau,  
Patrice Rousseau, Vincent Trély,  
Omar Yahia.

## Direction artistique :

Framboise Communication  
Paris

## Photothèque :

Adobe Stock Photos.

## Pour nous contacter :

Tél. 02 99 46 24 43  
contact@dsih.fr

## Abonnement :

Tél. 02 99 46 24 43

## Courrier :

84 avenue de la République,  
75011 Paris

## Courriel : abonnement@dsih.fr

## Tarif d'abonnement France :

3 numéros par an, 64€ TTC

## Étranger : nous consulter

CNIL : 1436001

INPI : 113813102

## Dépôt légal : à parution

## Impression : Corlet

Tirage : 5 000 ex

ISSN : 2110-6827

## Périodicité : Quadrimestrielle

Imprimé en France.

L'épidémie du nouveau coronavirus a mis en exergue les difficultés de l'hôpital public. Gestion des masques, manque de respirateurs, réanimations saturées... Les maux ont été largement médiatisés. La crise a révélé un autre malaise, moins visible peut-être, la faible « interopérabilité » entre le public et le privé. De nombreux établissements privés, équipés de réanimation, sont restés – un temps du moins – sur la touche, y compris dans l'Est submergé par la vague du Covid. Nous vivons trop encore sous un régime de cloisonnement.

La crise toujours, en dépit de l'envolée de la télémédecine, a souligné les carences numériques de notre système de santé, notamment dans le médico-social. Olivier Véran l'a rappelé en conclusion du Ségur de la santé : « *Le numérique doit une bonne fois pour toutes franchir les portes des Ehpad* ». C'est plus largement tout le médico-social qui doit sortir de sa bulle si peu numérique à cette heure. Le plan France Relance, rendu public le 3 septembre et qui reprend les annonces du Ségur de la santé, devrait aider à y remédier. 600 millions d'euros sont annoncés sur cinq ans pour soutenir les investissements des établissements et services médico-sociaux dans le numérique. Il y va, entre autres, du déploiement du dossier usager informatisé, un des éléments clefs du plan ESMS numérique prévu dans « *Ma santé 2022* ».

Décloisonner le sanitaire et le médico-social par le numérique aura été l'un des credo du Ségur de la santé. Au lancement de la consultation, le 25 mai dernier, Édouard Philippe, fine patte à la boxe, plantait le décor en quelques coups rapides : « *La reconnaissance pour nos soignants* », « *l'investissement massif* », « *l'agilité retrouvée* », « *l'organisation territoriale* » et... « *la modernisation par le numérique* ». Retenons aussi ses propos sur la télémédecine : « *Les procédures qui étaient vécues comme des carcans ont été suspendues. [...] La crise nous a imposé un choc de simplification. L'enjeu, c'est de sortir du mode de gestion de crise*

*tout en conservant la simplification.* » Le même a rappelé l'importance de mettre en œuvre l'espace numérique de santé, prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : « *S'il avait été en service, il aurait sans doute grandement facilité le suivi des patients à domicile et les interactions entre les patients et leur médecin. [...] Plus que jamais, l'aboutissement de ce vieux projet est prioritaire.* » Le ministre de la Santé l'a promis en conclusion du Ségur : « *Nous investissons massivement dans le numérique, avec 1,4 milliard d'euros sur trois ans, en particulier pour que l'espace numérique de santé soit une réalité concrète pour les Français dès début 2022.* » Comme pour le médico-social, cette manne vise à financer le rattrapage du retard pris dans la modernisation des outils numériques de santé et dans l'interopérabilité. Reste à voir comment seront concrétisées et ventilées ces promesses. Puissent-elles ne pas seulement engager ceux qui les reçoivent... Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 va être scruté avec intérêt par les établissements autant que par les industriels.

D'ici là, nous devrions assister à une petite révolution numérique. Un décret rendant opposable le cadre d'interopérabilité est attendu pour le début de l'automne. Des centaines d'applications dans un groupement hospitalier de territoire ou dans un groupe privé d'hospitalisation cohabitent sans pouvoir « se parler ». Ce décret devrait mettre fin à la cacophonie numérique. On le doit en grande partie à Laura Létourneau et à Dominique Pon, infatigables ambassadeurs d'une culture numérique en santé, influenceurs même pourraient dire, tant ils se démènent dans les media et sur les réseaux sociaux pour en rendre visibles et palpables les enjeux. L'interopérabilité fait partie de cette catégorie d'investissements qui, comme l'indiquait l'encore Premier ministre en introduction du Ségur, « sans être spectaculaires, [...] sont indispensables au fonctionnement quotidien [des hôpitaux] et à la préparation [de leur] futur ».

■ Pierre Derrouch

Un encart **Dedalus** est inséré aux exemplaires routés de ce numéro.

